

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17/02/2020 À 20H30**

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Grilly s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 12 février 2020 et sous la présidence de Judith HEBERT, Maire.

Présents : Judith HEBERT, Christine DUPENLOUP, Isabelle LE ROY, Jérôme MORILLERE, Christian DUJARDIN, Patrick DECOSTAIRE, David ETASSE, Astrid GLADYS, Vinciane HARDY, Yves TERISSE, Françoise TOUILLIER-SCHREYER, Jean-Jacques VAN DEN BROEK, Peggy WILLIAMS ;

Procuration : Serge BLANC (à Jean-Jacques VAN DEN BROEK),

Absents excusés : Géraldine BOUYSSOU.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : Madame Christine DUPENLOUP

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2020**

La Présidente de séance, Judith HEBERT demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2020.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CE COMPTE-RENDU.

### **Délibération n°1 : Finances : Approbation du Compte de Gestion 2019 et vote du Compte Administratif 2019**

Madame le Maire ordonnateur des finances communales, cède la parole à Madame Isabelle LE ROY, adjointe au maire en charge des finances.

Les documents, Compte Administratif et Compte de Gestion, représentent la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée. Ils reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par le Trésorier, comptable public, et par le Maire, ordonnateur. Ces documents mettent en évidence le résultat financier de l'exercice 2019 de la Commune.

Pour mémoire, l'exercice précédent faisait apparaître un résultat qui comprenait :

- Un excédent de 116 914,64 € en section d'Investissement
- Un excédent de 104 745,43 € en section de Fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont connu des annulations de mandats pour la somme de 2 374,99 €, et les recettes montrent des réductions de titre pour la somme de 671,60 €.

La Commune connaît un résultat d'exercice 2019 se présentant de la manière suivante :

- Un déficit de 409 463,07 € en section d'Investissement ;

- Un excédent de 108 504,67 € en section de Fonctionnement.

Ainsi, les comptes de gestion et administratif 2019 de la Commune font apparaître un résultat de clôture excédentaire se composant de la manière suivante :

- Un excédent de 396 249,64 € en section d'Investissement  
(= résultat de l'exercice 2019 + résultat antérieur reporté soit - 409 463,07 € + 805 712,71 €)
- Un excédent de 445 963,46 € en section de Fonctionnement  
(= résultat de l'exercice 2019 + résultat antérieur reporté soit 108 504,67 + 337 458,79 €)

Madame Isabelle LE ROY donne les raisons pour lesquelles la commune a un déficit d'investissement : il s'agit des dépenses d'investissement liées au centre bourg, au parc de jeux, à l'acquisition de nouveau matériel pour les services techniques. Madame LE ROY rappelle également que la commune dispose de réserves financières et que l'analyse des résultats de clôture des exercices depuis 2013 fait apparaître un résultat 2019 supérieur à celui de 2014.

*Madame le Maire, ordonnateur des finances communales, sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote de cette délibération.*

Madame Isabelle LE ROY, Adjointe au Maire demande au Conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion 2019,
- de donner quitus au comptable du Trésor pour la tenue des comptes de la Commune et
- de voter le Compte Administratif 2019 de la Commune, tel que présenté.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CE COMPTE-RENDU.

## **Délibération n°2 : Finances : Affectation du résultat 2019 au BP 2020**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune mettent en évidence le résultat de clôture suivant :

- Un excédent de 396 249,64 € en section d'Investissement ;
- Un excédent de 445 963,46 € en section de Fonctionnement.

Madame Isabelle LE ROY rappelle que les restes-à-réaliser de l'Investissement de l'exercice 2019 qui seront reportés au BP 2019 sont répartis de la manière suivante :

- 128 924 € en dépenses ;
- 5 724 € en recettes.

Madame Isabelle LE ROY propose au Conseil municipal de répartir le résultat de clôture comme suit :

- Conserver 195 992 € en recettes de Fonctionnement ;
- Capitaliser les 249 971,46 € restants de l'excédent de clôture de fonctionnement en recettes d'investissement ;
- Conserver l'excédent d'investissement de 396 249,64 € en section d'Investissement.

Madame Isabelle LE ROY propose au Conseil municipal d'affecter la somme de 249 971,46 € à la section d'investissement au BP 2020.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Délibération n°3 : Finances : Vote des taux d'imposition 2020

Chaque année, les services fiscaux communiquent à la Mairie les bases imposables pour permettre de calculer les recettes fiscales que la Commune peut percevoir selon des taux décidés par le Conseil municipal.

À ce jour, les services fiscaux n'ont pas encore communiqué à la mairie les bases imposables permettant de calculer précisément les recettes fiscales que la commune peut s'attendre à recevoir pour 2020.

Aussi, dans l'attente de la notification des services fiscaux des bases permettant de chiffrer le produit des taxes locales directes, le budget a été établi à partir des montants perçus en 2019 pour un montant de 550 000 €.

Madame Isabelle LE ROY rappelle que le budget présenté au vote a été établi sans augmentation de la part communale des taxes locales directes et que le vote ne porte pas sur la taxe d'habitation compte tenu de la réforme engagée par l'Etat ;

Madame Isabelle LE ROY propose au Conseil municipal de voter pour l'année 2020, les taux de la manière suivante :

- Taxe foncière bâtie : 8,65%
- Taxe foncière non bâtie : 47,77%

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter le montant des taux d'imposition selon les modalités ci-dessus.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Délibération n°4 : Finances : Vote du Budget Primitif 2020

Avant de présenter le budget primitif 2020 de la Commune, Madame Isabelle LE ROY précise que le **vote porte au niveau du Chapitre** pour la section de fonctionnement et **au niveau de l'opération** pour la section d'investissement.

Préalablement au vote du Conseil, le projet de budget Primitif a fait l'objet des conseils et du contrôle du Trésorier-Comptable de la Commune.

D'un montant total de 1 190 000 € en section de fonctionnement et de 880 000 € en section d'investissement, Madame Isabelle LE ROY détaille les différentes opérations d'investissement envisagées par l'équipe municipale.

Madame le Maire fait une observation concernant le montant budgétisé pour la réparation du pont en Bosset : l'agence nationale de cohésion du territoire pourra nous accompagner sur ce type de dossiers complexes. Pour l'église, il existe la possibilité de chercher des fonds au niveau de l'Europe. De même, il est intéressant de savoir que l'agence de l'eau propose des subventions lorsque le bitume d'une chaussée est déposé.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Délibération n°5 : Programmes de coupe 2020, forêt de Mourex

Madame le Maire, en aparté, informe le conseil que l'on n'évoquera pas ce soir en conseil la question de la coupe de bois d'un particulier sur le Mont Mourex.

Madame le Maire rappelle que chaque année les affouagistes font des coupes sur le Mont en accord avec l'ONF. Cette année, les coupes préconisées présentent trop de danger pour être effectuées par les affouagistes, les professionnels de l'ONF s'en chargeront.

Monsieur Yves TERISSE s'interroge sur la possibilité de demander à l'ONF de vérifier également l'état des bois sur les parcelles vers les crêts et sur les chemins vers le bas de Grilly.

La forêt française a été gravement impactée par le dépérissement en 2019, le Pays de Gex n'y a pas échappé et les arbres secs deviennent menaçants pour le public nombreux qui fréquente le Mont-Mourex. Des mesures d'urgence sont à prendre :

1. Coupes de bois selon le plan de gestion 2020 de l'Office National des Forêts (coupe irrégulière de la forêt de Mourex)
2. Coupe des deux énormes épicéas emblématiques qui ravissent les promeneurs au lieudit des trois sapins mais qui malheureusement ont séché et qu'il importe d'exploiter rapidement pour sécuriser le chemin. Ces bois secs, sans aucune valeur commerciale, resteront sur place.
3. Abattage des sapins secs en bordure des deux chemins traversant la forêt et menaçants le public.

Par courrier en date du 05/09/2019, l'Office National des Forêts avait proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le programme de coupe de résineux tel que prévu au plan de gestion 2020 (point 1) avec une vente en bloc et sur pied en 2020. L'ONF, suite au contexte difficile du marché du bois cette année, propose de délivrer ces coupes après façonnage dans un contrat de bois vendus bord de route et d'ajouter les points 2 et 3 afin de sécuriser le site du Mont Mourex.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le changement du mode de délivrance des bois et l'élargissement de l'assiette de coupe.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider mode de délivrance des bois et d'approuver l'assiette tel que décrit aux points 1 à 3 ci-dessus.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Délibération n°6 : PLUiH : Avis de la commune de Grilly

Suite à la réunion qui s'est déroulée en mairie en présence de Monsieur Dallery, les membres du conseil sont invités à donner leur avis.

Madame le Maire rappelle la procédure du PLUiH.

Le conseil municipal de Grilly a voté oui lors du conseil municipal du 03 juin 2019 avec des réserves et des demandes de modification. Ces demandes ont été acceptées par la communauté d'agglomération. Le contournement de Grilly a été enlevé du PLUiH mais le principe de faire un contournement a été maintenu dans le PADD. De ce fait, le processus d'analyse d'un contournement pourra être relancé. Madame le Maire met juste en garde sur le fait que la notion est maintenue dans le PADD mais aucune étude de terrain n'a été effectuée pour le moment, ni aucune étude d'impact environnemental. Le projet n'était pas suffisamment avancé.

Le PLUiH a fait l'objet de modifications conséquentes sur Grilly, liées à des remarques de pétitionnaires ou d'associations. Le grand perdant est la commune avec la parcelle à l'entrée de Grilly côté Divonne qui a été déclassée pour préserver le corridor écologique secondaire qui la traverse. De plus les zones 2AU ont été supprimées, seules sont maintenues les zones 2AU ayant déjà un projet.

L'idée du PLUiH pour les 27 communes est de ralentir l'accroissement démographique et l'extension du Pays de Gex.

Madame le Maire propose aux conseil de procéder à un vote à bulletin secret, vote que Madame le Maire portera lors du conseil communautaire le 27 février.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

OUI : 9                  NON : 01                  ABSTENTIONS : 03                  NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 01

## Questions diverses :

### 1/ Informations diverses

Madame le Maire informe que les travaux sur l'étang de Prodon sont terminés, une inauguration a eu lieu le vendredi 14 février 2020. Madame le Maire remercie les membres de la commission environnement et spécialement Madame Françoise TOUILLIER SCHREYER pour son engagement sur ce dossier.

Madame le Maire informe que les travaux de transfert de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie sont terminés et remercie l'équipe technique et administrative (en particulier Aurélie) pour le travail effectué.

Le recensement est presque terminé, bravo à toute l'équipe pour sa mobilisation.

Madame Peggy WILLIAMS informe que l'état du beffroi de l'église s'est fortement dégradé depuis la visite de contrôle qui avait mis en avant son remplacement à moyen terme. Le bois s'émiette, il faudra envisager les travaux durant l'année 2020. Plusieurs devis ont été demandés. Madame le Maire informe que suite à une rencontre avec le Père Grégoire, il est possible de prendre un arrêté et de demander par courrier que les cloches ne sonnent plus, en attendant que les travaux soient effectués pour éviter tout risque.

Monsieur Yves TERISSE s'interroge sur une éventuelle « voie cyclable » envisagée par les services de Pays de Gex Agglo. Madame le Maire répond que ce projet est à l'étude mais non abouti, de nombreux propriétaires n'ayant pas donné leur accord.

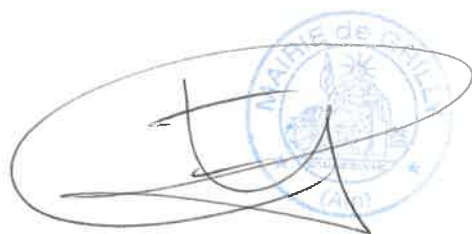
### 2/ Dates des Commissions et du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil municipal sera fixée à l'issue des élections.

**Commission urbanisme :**

**jeudi 12 mars 18h30**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Judith HEBERT clôt la séance à 22h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. HEBERT', is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Saint-Jean-de-Moirans.

La Présidente de séance  
Judith HEBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Dupenloup', is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Saint-Jean-de-Moirans.

La secrétaire de séance  
Christine DUPENLOUP